

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Travaux de réalisation de caténaires (lignes aériennes de contact) - Communes de Mérignac (ligne A), Bordeaux (lignes B et C) et le centre de maintenance de la Jallère (TRAM 301 Lot 2) -
Marché de réalisation de prestations similaires - Autorisation de signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des extensions des lignes A, B et C du tramway, des infrastructures de voie ferrée ainsi que de ligne aérienne de contact ont été réalisées.

Pour réaliser les travaux de lignes aériennes de contact, il a été passé un marché dit TRAM 301 Lot 2, notifié le 2 novembre 2011 (11345U), passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

Le marché a été attribué à l'entreprise Colas Rail pour un montant de 3 636 684,22 € H.T.

Motivation du recours à la procédure de marché pour la réalisation de prestations similaires (négocié sans mise en concurrence)

La mutation du quartier Bordeaux Lac et sa dynamique de développement urbain avéré (opération 50 000 logements), la desserte de manifestations du Parc des Expositions et la future utilisation du Grand Stade de Bordeaux, nécessitent de réaliser un doublement de la voie de tramway entre la station « Quarante Journaux » et l'entrée du Centre de Maintenance.

Cela implique, en premier lieu, de faire passer l'infrastructure sur l'extension Bordeaux Lac en voie double, et en second lieu, de mettre en place les équipements de ligne aérienne de contact (LAC) supplémentaires sur la voie doublée.

Ce second élément constitue l'objet du présent marché de réalisation de prestations supplémentaires à passer avec le titulaire du marché TRAM 301 Lot 2 (LAC).

Il est proposé de recourir à la procédure négociée, sans mise en concurrence, prévue pour les marchés de prestations similaires, par l'article 144.II.7 du code des marchés publics.

Le recours à cette procédure est soumis à certaines conditions : il doit s'agir de la réalisation d'ouvrage similaires à ceux qui ont été confiés au titulaire du marché initial, passé après mise en concurrence, en outre, le premier marché doit avoir indiqué la possibilité de recourir à cette procédure, et enfin, la mise en concurrence doit avoir pris en compte le montant total envisagé, y compris celui des nouveaux travaux.

On peut considérer que le projet de marché visé ici répond à ces conditions :

- il s'agit de prestations répondant exactement aux spécifications techniques du marché initial. Les seuls éléments nouveaux portent sur les prestations d'études nécessaires pour réaliser ces quantités supplémentaires.
- Le marché initial a fait l'objet d'une mise en concurrence, basée sur un niveau de dépense ayant conduit à retenir une procédure formalisée, et stipule à l'article 1.3 de son CCAP la possibilité de recourir aux marchés de prestations similaires.

Montant du marché complémentaire TRAM301 lot 2 et procédure

Le coût des travaux estimé par le maître d'œuvre s'élève à 423 004,85 € H.T.

La procédure de passation du marché complémentaire s'est déroulée comme suit :

- 27/09/2013 : Envoi de la lettre et du dossier de consultation à l'entreprise Colas Rail;
- 07/10/2013 : Réception de l'offre initiale et phase de négociation.

Les questions posées à l'entreprise dans le cadre des négociations concernaient essentiellement des justifications de prix. Les négociations ont donc permis de comprendre certains prix pratiqués par Colas Rail mais également d'obtenir une offre finale optimisée.

- 18/10/2013 : Réception de l'offre finale.
- 30/10/2013 : Attribution du marché complémentaire par la Commission d'Appel d'Offres.

Après négociation, le montant de l'offre finale de l'entreprise Colas Rail est de 461 200,79 € H.T., soit 551 596,14 € T.T.C.

La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports, Exercice 2014 et suivants - Chapitre 23 – Compte 2380 – Programmes Extension Lignes ABC et Centre de maintenance – CRB KD00.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché préparé par le maître d'œuvre est mis à la disposition des

conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne – 6^{ème} étage – Terrasse Front du Médoc à Bordeaux.

L'autorisation du Conseil sur cette affaire est recherchée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le marché n°11345U ayant pour objet la réalisation des infrastructures de caténaires (ligne aérienne de contact) de la troisième phase du réseau tramway dit "TRAM301 Lot 2", notifié le 2 novembre 2011 à l'entreprise Colas Rail,

VU le code des marchés publics,

VU le projet de marché mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30/10/2013 attribuant le marché de réalisation de prestations similaires ayant pour objet l'ensemble des travaux de Ligne Aérienne de Contact nécessaires au doublement de la voie sur Bordeaux Lac de la station voyageurs 40 journaux au Centre de Maintenance de la Jallère sur l'extension de la ligne C Bordeaux Lac, à l'entreprise Colas Rail, pour un montant de 461 200,79 € H.T., soit 551 596,14 € T.T.C.,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE pour répondre à la mutation du quartier Bordeaux Lac et sa dynamique de développement urbain avéré, à la desserte des manifestations du Parc des Expositions et l'arrivée du Grand Stade, il convient de passer un marché de réalisation de prestations similaires avec le titulaire du marché n°11345U dit "TRAM301 Lot 2",

CONSIDERANT QUE, par sa décision du 30/10/2013, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à l'entreprise Colas Rail le marché ayant pour objet l'ensemble des travaux de Ligne Aérienne de Contact nécessaires au doublement de la voie sur Bordeaux Lac de la

station voyageurs 40 journaux au Centre de Maintenance de la Jallère sur l'extension de la ligne C Bordeaux Lac, pour un montant de 461 200,79 € H.T., soit 551 596,14 € T.T.C.,

DECIDE

Article 1 : Le projet de marché mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer avec le titulaire du marché n°11345U dit "TRAM301 Lot 2" un marché de réalisation de prestations similaires pour un montant de 461 200,79 € H.T., soit 551 596,14 € T.T.C.

Article 3 : La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports, Exercice 2014 et suivants - Chapitre 23 – Compte 238 – Programme 31P121 Extension Lignes ABC (opération 31P121O008) et Centre de maintenance (opération 31P121O007) – CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts vote contre à l'exception de M. CHAUSSET qui s'abstient.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

M. GÉRARD CHAUSSET